



Plantes transgéniques: pas de nouveau site trouvé dans l'environnement en 2013

Berne, 25.02.2014 - En Suisse, il est interdit de cultiver des plantes génétiquement modifiées. Depuis 2011, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) mène un programme de surveillance environnementale pour détecter la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'environnement. En 2013, aucun nouveau site contaminé par des OGM n'a été découvert. Les plantes génétiquement modifiées trouvées sur des sites déjà connus ont été détruites, pour éviter toute contamination des zones voisines.

Le risque que des OGM se propagent de manière incontrôlée dans l'environnement doit être réduit autant que possible afin d'éviter la contamination des cultures agricoles conventionnelles et les atteintes à la biodiversité. Comme l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement le prévoit, l'OFEV a développé avec les cantons un système de surveillance afin de détecter de manière précoce la présence involontaire d'OGM dans l'environnement.

Sur mandat de l'OFEV, le laboratoire cantonal de Bâle-Ville a analysé en 2013 des plantes de colza sur trois sites différents présentant un risque élevé de dissémination involontaire (silos, moulins à huile), sans découvrir de plante transgénique.

Dans le cadre d'un projet commun mené par l'OFEV et le canton de Bâle-Ville, des traces d'une nouvelle lignée de colza génétiquement modifiée ont cependant été détectées sur un site contaminé connu (port de Kleinhünigen), où des plantes transgéniques avaient déjà été découvertes en 2012. La présence de lignées de colza génétiquement modifiées, principalement cultivées dans quelques pays d'outre-mer, a donc été attestée en Suisse.

Sur le même site, on a par ailleurs trouvé deux plantes de colza conventionnelles avec des graines transgéniques. Des semences sont régulièrement transbordées dans le port de Kleinhünigen; vu la présence accrue de colza sur ces aires de transbordement, il faut s'attendre à telles contaminations.

La lutte permanente menée par les cantons sur tous les sites contaminés garantit toutefois qu'aucune population durable ne pourra se développer à partir des semences génétiquement modifiées encore présentes dans les sols. C'est aussi un moyen de garder sous contrôle le risque, aussi faible soit-il, de

Referenz/Aktenzeichen: R425-0831

fécondation éventuelle de plantes de colza par du pollen génétiquement modifié dans les zones à proximité des sites contaminés.

Aucun échantillon positif dans le pollen

Dans le cadre de la surveillance environnementale, des analyses portant sur la teneur en OGM du pollen récolté par les abeilles ont également été effectuées. En 2013, aucune trace d'OGM n'a été décelée dans le pollen de plantes de colza cultivées dans les cantons limitrophes de Schaffhouse et de Genève.

Adresse pour l'envoi de questions

Section Médias OFEV

Téléphone: +41 58 462 90 00

Courriel: mediendienst@bafu.admin.ch